

Consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale pour la création de serres maraîchères agricoles pour des cultures de tomates et sur la demande de permis de construire, présentée par la société Les Serres du Buat

Je suis défavorable à la réalisation de ce projet en raison du manque d'informations, des informations manquantes et de l'absence de justification sur les nombreux points que j'évoque ci-dessous.

1) Cartes de localisation des déplacements et des protocoles d'inventaires

Concernant les protocoles et la réalisation des inventaires, il manque plusieurs informations.

Il est mentionné succinctement les protocoles sans préciser les modalités appliquées dans le cadre du projet. Il y a par exemple les plaques reptiles où ne figure pas la localisation des plaques, ni le détail par plaques au cours des différents relevés et la justification du choix de l'emplacement de chacune d'elle. Pour ce type d'étude, le protocole POP reptiles pourrait être appliqué mais il semble que cela n'a pas été le cas. Il serait intéressant de justifier ce choix.

Le même sujet peut être évoqué pour les IPA car il n'y a pas de présentation des résultats pour chaque session, ni les résultats du nombre de couples pour chaque espèce. Il manque des informations également sur la localisation des points d'écoute et la justification du choix de ces emplacements.

2) Les inventaires estivaux

La période favorable pour l'étude de la flore et de la faune s'étend d'Avril à Août. Cette période doit faire l'objet d'inventaires dans la plupart des études naturalistes afin d'obtenir des listes d'espèces les plus exhaustives possibles.

Il est inquiétant de voir que les mois de Juillet et Août ne sont pas étudiés dans le cadre de ce dossier. Les espèces tardives ne sont donc pas étudiées ou avec un degré d'incertitude important. Cette période peut être propice pour l'étude des Orthoptères, des Chiroptères, des Reptiles et évaluer la réussite des pontes des différentes espèces d'oiseaux.

3) Exhaustivité des inventaires botaniques

La surface du projet couvre une surface de 33 hectares et seules 47 espèces floristiques ont pu être inventoriées. Étant donné la diversité des habitats, il est étonnant qu'une si faible diversité ait pu être observée en particulier avec une expertise réalisée sur un cycle complet.

Il n'est pas précisé les spécialités des différents écologues qui ont réalisé les inventaires dans le cadre de l'étude faune-flore. Est-ce qu'un botaniste est intervenu sur une partie des prospections pour réaliser une liste exhaustive de toutes les espèces floristiques présentes sur la parcelle du projet ?

4) Le transit des amphibiens

Bien que le projet évite le site de reproduction des amphibiens correspondant à la mare à l'Est de la parcelle, d'autres impacts sont attendus. Le cycle des amphibiens comprend une phase terrestre et des périodes de migration. L'implantation du bâtiment et l'imperméabilisation de plusieurs espaces conduit à la disparition d'espace de migration en particulier pour les jeunes individus à l'automne. Des mares complémentaires sont prévues ainsi que plusieurs refuges, mais sur des surfaces réduites par rapport à l'existant.

5) Bibliographie de l'herpétofaune

La bibliographie communale met en évidence la présence de 6 espèces de reptiles. Il est étonnant malgré la présence de cultures agricoles. Des espèces communes pourraient être attendues. Des inventaires plus nombreux en période estivale auraient pu permettre de détecter des espèces de reptiles. Cela pourrait avoir un impact dans le cadre du projet si des sites de reproduction ou des zones de transit sont identifiés.

Je n'ai malheureusement pas pu visualiser la carte de localisation des plaques reptiles (mentionnées dans le texte uniquement).

6) Exhaustivité des inventaires avifaunistiques

L'étude bibliographique communale mentionne la présence de 94 espèces sur la commune d'Isigny-le-Buat. Cependant, malgré les nombreux inventaires réalisés et les habitats favorables pour l'avifaune, seuls 31 espèces d'oiseaux ont pu être observées.

Plusieurs espèces pourraient fréquenter le site tels que :

- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ;
- Le Bruant zizi (*Emberiza cirlus*) ;
- Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;

- L'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) ;
- Huppe fasciée (*Upupa epops*) ;
- Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) ;
- Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ;
- Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).

Il s'agit d'espèces protégées pour la plupart dont plusieurs pourraient représenter un enjeu sur le site et dans le cadre du projet. Le nombre de prospections limité pendant la période estivale peut expliquer l'absence de ces espèces dans les inventaires. Il est étonnant de ne pas voir figurer au moins une partie de ces espèces dans les résultats de l'étude faune-flore.

7) Période hivernale et migration

La phase d'inventaire peut être remise en question au vu du nombre de prospections réalisées pour étudier la phase hivernale et la phase de migration de l'avifaune.

Les conclusions concernant l'avifaune à ces périodes ne peuvent être exhaustives. Les mois d'Octobre et de Novembre n'ont fait l'objet d'aucun inventaire. Le mois d'Octobre est l'un des plus importants pour l'étude de la migration en particulier des passereaux et pour l'étude de la migration rampante. La zone de projet est particulièrement favorable pour ce groupe d'espèces.

Concernant la période hivernale, une seule prospection a pu être réalisée ce qui n'est pas suffisant pour permettre de conclure aux enjeux écologiques liés à l'avifaune à cette période.

8) Destruction de zones de chasse et dérangement pour la faune

Le projet va engendrer la perte de zone de chasse pour des espèces protégées d'oiseaux. Le transit des chiroptères va également être affecté avec la destruction et une dégradation d'une partie des haies du site actuel.

Aucune compensation équivalente n'est proposée dans le cadre du projet. Les surfaces impactées pourraient nécessiter la réalisation d'une compensation ex-situ. Cependant, cela est difficile à évaluer car beaucoup de textes sont écrits mais très peu de données chiffrées permettant de l'étayer.

9) Présence de l'Ecureuil

Il existe peu d'informations sur l'étude de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) dans le cadre des inventaires. Il s'agit d'une espèce protégée mais l'analyse est peu détaillée. Il est indiqué que l'espèce est en transit sur le site, cependant, il ne figure aucune carte indiquant les observations de l'espèce et ses déplacements. Est-ce qu'une recherche de gîte a bien été effectuée et quel a été le protocole pour s'assurer de l'absence de gîte ?

Il manque des informations pour pouvoir statuer précisément sur l'enjeu écologique que représente l'Ecureuil roux pour le projet.

10) Point de vigilance sur le Hérisson d'Europe

Sur la commune d'Isigny-le-Buat, 9 observations du Hérisson d'Europe ont pu être comptabilisées dont les dernières en 2023.

Etant donné que cette espèce est protégée mais aussi principalement nocturne, il n'est pas précisé si les prospections nocturnes incluaient une recherche de cette espèce et de son activité sur la zone d'étude.

Il n'est pas fait mention du Hérisson dans l'analyse des inventaires. Il manque des justifications permettant de montrer que cette espèce n'a pas besoin d'être retenue comme un enjeu écologique dans le cadre du projet.

11) Inventaire des chauves-souris

Dans le cadre des inventaires concernant les chiroptères, seules 2 sessions ont été réalisées dont une avec une seule nuit. Les conditions météorologiques durant ces nuits ne sont pas détaillées en particulier pour le mois de Septembre. Il est difficile dans l'état actuel de savoir si les conditions étaient bonnes pour réaliser les inventaires visant les chauves-souris.

Des inventaires complémentaires auraient été intéressants pour ne pas se limiter au mois de Juin pour évaluer l'activité des chauves-souris sur le site. Le mois de Septembre est assez tardif est plutôt favorable pour l'étude du swarming.

Il aurait été intéressant de réaliser plus de prospections en période estivale pour étudier de manière plus aboutie l'activité des chauves-souris. Les sessions actives permettent aussi d'avoir une meilleure idée du comportement des espèces sur le site.

12) Présence du Grand Capricorne

Il est curieux de constater que des inventaires menés par EXECO sont remis en question concernant certains résultats de leur étude. En revanche, pour le Grand Capricorne, les inventaires semblent suffisants. Il aurait été intéressant d'actualiser ces inventaires pour s'assurer que l'espèce est absente du site. S'agissant d'une espèce protégée, il est important de réaliser assez de prospections pour s'assurer de son absence sur le site.

13) Évaluation des effets du projet jugée comme positive (attention indicateurs et espèces cibles)

Il est indiqué que le projet aura un impact positif. Il est très difficile voire impossible d'arriver à ce constat. Les habitats vont être perturbés (haies) et d'autres détruits (zones de chasse). Le projet peut compenser son impact en ayant un impact non significatif.

Pour évaluer l'impact d'un projet, il est nécessaire de sélectionner des espèces cibles pour s'assurer de la bonne efficacité des mesures écologiques envisagées. Il est impossible dans l'état actuel de juger de l'impact positif du projet sans connaître le réel effet des mesures écologiques par le biais des suivis écologiques dans les années après la livraison du projet.

Il manque des informations en particulier les indicateurs permettant de constater si les compensations prévues dans le cadre du projet sont suffisantes. Il existe des outils fiables pour évaluer l'efficacité des mesures de compensation en termes de fonctionnalités et de surfaces. Cependant, aucune information n'est fournie à ce sujet dans le rapport. Les surfaces sont évoquées mais ont-elles été validées au préalable par les autorités ? Concernant la fonctionnalité, il manque des informations comme c'est le cas par exemple pour le nid artificiel en faveur du Faucon hobereau. Quelles sont les retours d'expériences pour ce dispositif ?

Il manque de nombreuses informations permettant d'étayer la conclusion sur l'effet positif du projet pour la faune et la flore.

14) Outil pour évaluer les mesures écologiques

Aucun outil de compensation écologique n'est présenté pour justifier des dimensionnements de compensation et si les fonctionnalités sont équivalentes par rapport à l'existant.

Des outils comme celui créé par ECO-MED permettent d'évaluer si les mesures sont efficaces. Cependant, pour évaluer correctement le dimensionnement des mesures écologiques, il est nécessaire d'avoir des résultats d'inventaires suffisants pour conclure sur la reproduction ou non des espèces d'oiseaux, les populations présentes en ce qui

concerne les espèces protégées et/ou patrimoniales. Ces informations ne figurent pas précisément dans l'étude faune-flore.

Il n'y a donc aucun outil permettant de justifier que les mesures écologiques sont suffisantes pour compenser l'impact du projet. Par exemple, pour les haies, la compensation est évaluée à 123%. Pourquoi ce niveau de compensation semble suffisant ?

Concernant les nichoirs, il n'y a pas d'information sur le nombre, le type, la localisation. Il est difficile de juger si ces refuges seront efficaces ou même s'ils pourront être mis en place rapidement au cas où les arbres sont trop petits pour permettre la mise en place des nichoirs.

15) Les méthodes de protection et de balisage

Il est indiqué que des mesures seront prises pour limiter la surface d'impact du projet au strict minimum. Des mesures de balisage sont indiquées mais sans préciser le type de dispositif, ni la localisation précise. Il est donc difficile d'évaluer si l'impact sur les habitats naturels à proximité est évité. La mise en place par exemple d'une rubalise semble dérisoire pour éviter tout impact lors de la circulation des engins de chantier. Il est nécessaire de s'assurer que le dispositif sera suffisant pour éviter ce type d'impact (par exemple avec une barrière Heras).

16) La zone tampon vis-à-vis de la zone humide

Il est indiqué qu'une zone tampon de 170 mètres est prévue entre la zone humide et l'emprise du projet. Aucune information n'est fournie pour justifier que cette distance est suffisante pour éviter toute dégradation de la zone humide au cours des travaux ou pendant la phase exploitation.

Il aurait été intéressant d'évaluer la fonctionnalité de la zone humide pour s'assurer que sa qualité reste identique au cours des années de suivis. Avec les informations fournies dans le rapport faune-flore, il est difficile voire impossible de s'assurer que la zone humide sera préservée en l'état et restera fonctionnelle pour la faune et la flore.

17) Choix de la période adaptée à la phénologie des espèces (MR3)

Il est indiqué que les interventions devront avoir lieu entre début Septembre et Février. Aucune information de localisation ne figure pour indiquer la localisation du dispositif pour empêcher le passage des amphibiens. Pour plusieurs mesures comme celle-ci, un descriptif est indiqué dans le rapport mais aucune localisation précise par cartographie.

Concernant les oiseaux, la taille des haies ne peut avoir lieu entre le 15 Mars et le 15 Août. Il est important de préciser qu'un passage de l'écologue sera indispensable avant toute intervention pour s'assurer de l'absence de nidification d'espèces protégées. Des espèces précoces comme l'Accenteur mouchet pourraient s'installer avant la date du 15 Mars. Étant donné les conditions météorologiques qui fluctuent chaque année, il sera aussi indispensable de s'assurer que l'ensemble des espèces protégées ont fini de nicher à la période du 15 Août. Dans le cas contraire, le début de l'intervention devra être reporté à une date ultérieure.

18) Dégradation du cycle de vie des amphibiens

Des mesures de compensation sont prévues avec la création de mares de substitution. Les surfaces disponibles pour le cycle de vie des amphibiens vont être réduites dans le cadre du projet. Il aurait été intéressant d'évaluer les populations des trois espèces reproductrices sur la zone d'étude afin de connaître le niveau de compétitivité des individus. Aucune analyse sur le risque de consanguinité n'est également étudié à la suite de la disparition d'une partie des axes de migration des amphibiens. La compensation avec la création d'une prairie est une bonne alternative mais il n'y a pas d'évaluation aboutie permettant de vérifier que cette mesure compense correctement l'impact du projet.

19) Dates d'entretien des haies

Il est prévu que l'entretien se déroule entre Novembre et Février. Certaines haies sont localisées dans l'emprise de la zone à vocation écologique. Un entretien du pied des haies à cette période risque d'entraîner une destruction d'amphibiens protégés au cours de leur phase terrestre. Des actions préventives doivent être prises pour s'assurer de l'absence d'amphibien ou les déplacer (grâce à un dossier de dérogation) au moment des opérations d'entretien.

20) Les risques de plantation et de transplantation de l'Aubépine

Une attention particulière devra être portée à l'Aubépine qui est souvent détruit par la maladie du feu bactérien. Cela risquerait d'impacter la fonctionnalité des haies pour la faune. Est-ce que ce sujet a bien été pris en compte dans le cadre du suivi et des mesures correctrices ?

21) Prise en compte du développement de la végétation

Il est fait état d'un impact positif du projet. Cependant, il est important de prendre en compte le temps de développement de la végétation. Celui-ci implique que la fonctionnalité des habitats créés et des arbres et arbustes transplantés ne seront pas efficaces avant plusieurs années. L'évolution naturelle des milieux ne sont pas étudiés, décrits et pris en compte dans l'étude faune-flore. Certains habitats ne pourront pas être utilisés par la faune avant plusieurs années. Cette analyse peut nuire à la présentation du projet mais il est important qu'elle soit réaliste au vu des mesures écologiques envisagées et du temps de développement des habitats (mares, prairie, arbres et arbustes).

22) Gestion de la zone humide par fauchage

Il est indiqué qu'une fauche annuelle tardive est prévue pour la gestion de la zone humide. Cependant, il n'est pas indiqué ce qui est indiqué comme « tardif ». Il est privilégié le mois d'Octobre mais aucune information ne figure dans le rapport à ce sujet.

Afin de pérenniser le cortège floristique et donc l'intérêt écologique des habitats créés ou restaurés, il est important de réaliser une fauche tardive exportatrice. En cas de stockage des déchets de fauche sur place, les espèces nitrophiles pourraient se développer (Orties et Chardons) et risquent de dégrader l'intérêt écologique de ces secteurs.

23) Grenouille agile

Il est mentionné dans le rapport « La présence de la Grenouille agile... si elle est avérée ». Il reste donc une incertitude sur la présence d'une espèce protégée pouvant représenter un enjeu modéré pour le projet. Des inventaires jugés suffisants ont été menés pendant un an et pourtant il reste des incertitudes sur la présence et le comportement de certaines espèces comme la Grenouille agile. Il est possible que sa présence nécessite une réévaluation du niveau d'enjeu du site concernant les amphibiens.

La conclusion mentionnée dans le rapport indique donc que les inventaires réalisés ne sont pas suffisants pour évaluer correctement les enjeux présents sur le site et donc les impacts engendrés par le projet.

24) La création de mares

Il est prévu la création de mares dans le secteur préservé à l'Est de la zone d'étude. Les informations fournies sont peu détaillées à ce sujet. Une liste des espèces végétales prévues aurait été intéressants notamment pour s'assurer de l'indigénat de celles-ci.

Un schéma de l'aménagement des différentes mares auraient permis de montrer l'avancement de l'étude sur ce sujet et les engagements pris pour assurer la fonctionnalité de ces nouveaux habitats de reproduction pour les amphibiens.

Il pourrait être intéressant de prévoir des surprofondeurs dans une partie des mares afin de garantir la présence d'eau y compris pendant les périodes les plus chaudes. Ce complément permettrait de garantir ou au moins maximiser les chances de survies des têtards et des jeunes individus le temps de leur développement.

25) Suivi écologique en phase chantier

La mise en place d'un passage tous les deux mois pendant les travaux semble plutôt faible pour s'assurer du bon respect de l'ensemble des mesures écologiques.

Par exemple, pour ce qui concerne le balisage du secteur écologique, si une dégradation et potentiellement une pollution accidentelle venait à avoir lieu, il y a des risques importants que les entreprises ne mettent pas en place les mesures correctrices nécessaires. C'est bien souvent l'écologue qui doit faire la police dans cette situation et intervenir pour remettre de l'ordre sur le chantier pour assurer le respect des mesures écologiques.

Étant donné le niveau d'enjeu écologique de certains secteurs, la fréquence des passages semble trop faible. Il est mentionné un impact positif du projet et en l'état, il sera très difficile et même très aléatoire de pouvoir arriver à cette conclusion qui est déjà très difficile à justifier.

26) Lettre d'engagement du maître d'ouvrage et du preneur

Il ne figure aucune lettre d'engagement du maître d'ouvrage et du preneur pour assurer la pérennité des mesures écologiques et les suivis écologiques associés. Bien que le rapport d'étude faune-flore constitue une base pour la rédaction de l'arrêté préfectoral, il est toujours intéressant d'intégrer le maximum de détails pour s'assurer du respect des mesures écologiques et qu'elles soient le plus efficace possible.

27) Embauche de salariés du territoire

Il est mentionné la création de 65 emplois sans spécifier si des embauches seront faites auprès des personnes en recherche d'emplois à l'échelle locale. Peut-être que le projet va offrir une certaine activité pour les commerces locaux même si cela reste à prouver. En revanche, le projet pourrait avoir un réel impact pour le territoire à l'échelle locale en

favorisant l'emploi de personnes en recherche d'emploi et en sélectionnant des entreprises locales pour la réalisation du projet et la construction des bâtiments.

28) Manque d'information sur la nidification des oiseaux

Dans le cadre d'une expertise écologique, le nombre d'inventaire est évalué pour permettre d'avoir une vision globale des enjeux écologiques du site. Cela inclut de pouvoir apporter des conclusions sur le statut de nidification des oiseaux (possible, probable ou certain). Cependant, aucune information n'est fournie concernant les différentes espèces d'oiseaux observés lors des inventaires. Il est donc difficile de préciser quelles espèces représentent un enjeu écologique pour le projet. Après une expertise menée sur un cycle complet, il est normalement possible de conclure sur le statut de nidification des espèces. Des inventaires complémentaires pourraient être nécessaires pour conclure à ce sujet.

29) Retour d'expérience sur l'efficacité du nid artificiel du faucon hobereau

Il serait intéressant d'apporter des éléments pour justifier la pertinence de mettre en place un nid artificiel de Faucon hobereau. Il n'y a pas de retour d'expérience à ce sujet sur le territoire national. Les seuls retours existants sont en Allemagne et l'efficacité et la pertinence de ce type de refuge n'est pas prouvé. Il serait intéressant de trouver des solutions alternatives plus efficace et qui bénéficient d'un retour d'expériences concluant.

30) Semis d'une prairie de compensation

Dans le cadre de la préservation du secteur à l'Est de la zone d'étude et pour compenser au maximum l'impact du projet, une reconversion d'un labour en prairie mésophile à hygrophile est prévue. Le mélange prévu semble peu diversifié avec une prairie comportant six ou sept espèces avec trois ou quatre espèces dominantes.

Il est assez étonnant de privilégier aussi peu d'espèces qu'il s'agisse d'un entretien par fauche ou par pâturage. Le mélange prévu pourrait s'inspirer des prairies mésophiles et hygrophiles du secteur afin d'offrir une plus grande diversité et augmenter l'attractivité du secteur pour la faune locale. Cela pourrait faciliter la colonisation rapide du site.

Il y aurait besoin de justification complémentaires pour expliquer la sélection de ces mélanges.

31) Méthodologie des opérations de curage

Il est prévu des opérations de curage dans le cadre de la restauration des mares ainsi que dans le cadre des entretiens des mares créées.

Il n'est pas mentionné la répartition des opérations de curage sur la surface de la mare et dans le temps. Il est recommandé de curer la mare sur un tiers de sa surface afin de laisser des refuges disponibles pour la faune sur une partie de la mare. Le curage de la mare pourra se dérouler sur trois années en curant chaque année un tiers de la mare. Est-ce que cette option a été étudiée et si oui, pourquoi n'a-t-elle pas été retenue dans le cadre du projet et de cette mesure écologique ?

32) Informations sur les refuges

Il manque de nombreuses informations sur le type de refuge, leur localisation et la description précise du refuge (par exemple pour les refuges en faveur des amphibiens avec le détail des dimensions, des matériaux et des règles à respecter pour qu'il soit efficace et favorable à l'accueil des espèces.

En l'état, il est difficile d'évaluer si le type de refuge sélectionné et le nombre de refuges ainsi que leur localisation sont pertinentes et correctement justifiés.

33) Mauvaises informations sur le déplacement des haies

Il est mentionné un « déplacement » des haies comme mesure écologique. Concrètement, il est très difficile de pouvoir déplacer des arbres et des arbustes en garantissant une préservation en l'état des fonctions écologiques des haies. Il y aura certainement un impact négatif avec la mort d'une partie des arbres et des arbustes car rien ne permet d'assurer que tous vont survivre à ce déplacement. Cela est d'autant plus vrai si les arbres et les arbustes sont âgés.

Il ne faut pas oublier qu'un recépage va être réalisé, ce qui va impliquer une perte de fonctionnalité des arbres et des arbustes avant leur déplacement. Il est indiqué que le projet a un impact positif mais le manque d'information et les modalités des mesures écologiques indiquent plutôt le contraire et une compensation équivalente qu'il est difficile voire impossible d'évaluer avec les informations figurant dans l'étude faune-flore transmise pour l'enquête publique.

34) Exhaustivité des inventaires botaniques

La surface du projet couvre une surface de 33 hectares et seules 47 espèces floristiques ont pu être inventoriées. Étant donné la diversité des habitats, il est étonnant qu'une si

faible diversité ait pu être observée en particulier avec une expertise réalisée sur un cycle complet.

Il n'est pas précisé les spécialités des différents écologues qui ont réalisé les inventaires dans le cadre de l'étude faune-flore. Est-ce qu'un botaniste est intervenu sur une partie des prospections pour réaliser une liste exhaustive de toutes les espèces floristiques présentes sur la parcelle du projet ?

35) Réalisation des travaux en automne/hiver

Il est mentionné dans le rapport que les travaux vont se dérouler durant l'automne et l'hiver pour limiter au maximum l'impact sur la faune. Cependant, il est également précisé dans une autre partie du rapport que le chantier va durer 9 mois. Cela implique que les travaux vont s'étendre sur la fin de l'été ou le début du printemps. Il serait important de clarifier ce point et surtout si les mesures prises sont suffisantes pour limiter au maximum l'impact sur les espèces. Cela concerne particulièrement les oiseaux protégés dont certains peuvent nicher tardivement et d'autres au tout début du printemps.

36) L'absence de mesures correctrices

Des mesures écologiques sont prévues dans le cadre du projet. Cependant, rien n'est prévu dans le cas où les mesures venaient à ne pas atteindre l'objectif fixé. Dans le cadre d'une étude faune-flore de ce type, il est attendu la proposition de mesures correctrices afin de proposer des solutions de substitution dans le cas où les mesures ne sont pas efficaces. Cela signifie que si les mesures écologiques n'atteignent pas les objectifs fixés, aucune autre possibilité n'est envisagée pour garantir des milieux pérennes et fonctionnels pour l'accueil de la faune et de la flore.